



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 128 et 31 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.4/62/L.9

Vingt-troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.4/62/L.9 (A/C.5/62/14).
2. Par sa résolution 61/110, l'Assemblée générale a décidé de créer le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER). Le paragraphe 42 du projet de résolution A/C.4/62/L.9 prévoit que l'Assemblée générale fasse siens le plan de travail de UN-SPIDER pour 2007, le projet de programme SPIDER pour la période 2007-2009 et le plan de travail pour la période 2008-2009, et prie le Secrétaire général de mettre en œuvre les activités prévues dans le plan de travail pour la période 2008-2009.



3. Les activités prévues pour donner suite au projet de résolution sont décrites aux paragraphes 9 à 11 de l'état, les prévisions de dépenses étant présentées aux paragraphes 13 à 20.

4. Comme indiqué au paragraphe 14 de l'état, le Directeur du Bureau des affaires spatiales supervise le programme SPIDER. Un coordonnateur de programme et un assistant l'aideront à planifier, coordonner et gérer les activités, avec l'administrateur de programme principal du bureau SPIDER (à Beijing et à Bonn) et le Bureau des affaires spatiales de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le personnel du programme sera réparti dans quatre bureaux, à Bonn, Beijing, Genève et Vienne.

5. On estime à 1 538 000 dollars le montant des ressources nécessaires pour financer 13 nouveaux postes (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents des services généraux) et à 562 000 dollars les dépenses autres que le coût des postes, soit un montant total de 2,1 millions de dollars. Comme indiqué au paragraphe 20 de l'état, les deux tiers des ressources nécessaires devraient être obtenus sous forme de contributions volontaires, versées par les États Membres ayant déjà annoncé qu'ils apporteraient un soutien, financier ou en nature, au programme, pour couvrir le coût de 10 postes (1 P-5, 2 P-3, 1 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents des services généraux), soit un montant total de 1 064 000 dollars, tandis que des dépenses, autres que le coût des postes, d'un montant de 432 000 dollars seraient financées au moyen de fonds extrabudgétaires. Comme signalé au paragraphe 18 de l'état, deux experts confirmés devraient être détachés au bureau de Bonn par le Centre aérospatial allemand. Le Comité consultatif a été informé que le bureau de Bonn était ouvert.

6. Compte tenu de ce qui précède, le montant des ressources supplémentaires demandées au titre du chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 atteint 604 000 dollars. Il permettrait de financer trois postes P-4 d'administrateur de programme (474 000 dollars), qui seraient répartis entre les bureaux de Beijing, Bonn et Vienne, et les dépenses autres que les postes relatives aux réunions de groupes d'experts (100 000 dollars) et aux voyages du personnel (30 000 dollars).

7. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 21 de l'état, le Comité consultatif note qu'aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 pour les activités demandées dans le projet de résolution et qu'il n'est pas possible à ce stade de déterminer les activités prévues au chapitre 6 du budget-programme qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées au cours de l'exercice biennal en vue de dégager les ressources additionnelles nécessaires. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que les dépenses pour l'exercice 2006-2007 étaient estimées à 6 310 000 dollars alors que le montant révisé des crédits ouverts totalisait 6 175 700 dollars, soit un déficit de 134 300 dollars.

8. Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale qu'au cas où elle adopterait le projet de résolution A/C.4/62/L.9, il faudrait prévoir, au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, des ressources supplémentaires d'un montant de 604 000 dollars (avant actualisation des coûts) au chapitre 6

(Utilisations pacifiques de l'espace) et de 78 000 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Conformément aux procédures arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, les montants en question seraient imputés sur le fonds de réserve.
